

Avis d'enquête publique

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions, de la Loi cantonale du 10 décembre 1991 sur les routes et de la Loi cantonale du 9 octobre 2012 sur le registre foncier, la Municipalité de Grandson soumet à l'enquête publique du 2 septembre 2023 au 1er octobre 2023, les projets suivants :

- **Le plan d'affectation « Bellevue - Borné Nau Est » et son règlement ;**
- **Les servitudes publiques de passage et d'usage dans le périmètre dudit plan d'affectation ;**
- **Le projet de remaniement parcellaire comportant la cadastration du domaine public pour passage aux parcelles privées et la décadastration de parcelles privées pour passage au domaine public.**

Sont mis en consultation durant le même délai, pour information :

- le rapport d'aménagement selon l'art. 47 OAT ;
- le rapport d'examen préalable des services cantonaux ;
- la notice d'impact sur l'environnement ;
- l'étude circulations et stationnement ;
- le rapport de synthèse de la démarche participative.

Les dossiers sont déposés au greffe municipal où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Commune : <https://www.grandson.ch/officiel/pilier-public/>.

Les observations ou oppositions éventuelles, motivées, avec nom, adresse, date et signature doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, par écrit sous pli recommandé, à la Municipalité de Grandson, durant le délai de l'enquête. Il ne sera pas tenu compte des observations ou oppositions déposées après l'expiration du délai d'enquête.

La séance de présentation et restitution de la consultation publique aura lieu le **mercredi 20 septembre 2023 à 19h30 à la salle des Quais**.

LA MUNICIPALITE